



Monsieur le ministre des Solidarités et de la Santé
Monsieur Olivier VERAN
14 Av. Duquesne
75350 Paris 07 SP

Paris, le 07 janvier 2022

Objet : ACS et Directive Eau potable

Copie :

- Mme Emmanuelle Wargon – Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement
- Mme Pannier-Runacher – Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance chargée de l'industrie

Monsieur le Ministre,

Les industriels, producteurs de matières plastiques (membres de Plastics Europe) et fabricants de tubes et accessoires en matériaux de synthèse destinés aux réseaux sanitaires d'eau chaude et froide (membres de COCHEBAT, STRPEPP, STR-PVC, EVOLIS et POLYVIA) sont confrontés depuis plusieurs mois à une situation inextricable sur laquelle nous souhaitons attirer votre attention.

La mise sur le marché des produits en matériaux de synthèse, tubes, produits et accessoires, transportant l'eau potable est conditionnée à l'obtention de preuves de la conformité sanitaire (ACS) obtenues après des tests de stabilité et de migration. Au fil de ces deux dernières années, le délai d'instruction des demandes d'attestation de conformité sanitaire (ACS) pour les produits destinés à entrer en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine s'est considérablement allongé repoussant les délais de mise sur le marché des équipements.

Nous avons alerté la DGS depuis décembre 2020 sur l'allongement de la durée d'instruction, par les deux seuls organismes aujourd'hui habilités, des demandes initiales ou de reconduction des ACS. Les réponses qui ont été apportées à nos requêtes n'ont pas permis de sortir de cette situation.

La situation de duopole des laboratoires accrédités, peu conforme au droit européen, ne permet pas de répondre aux besoins. A tel point qu'à la date où nous vous écrivons, un des deux laboratoires répond aux demandes de devis d'essais par un message indiquant que les délais de traitement ne pourront pas être honorés. Alors que l'administration demande d'anticiper les demandes de renouvellement d'ACS, celles déposées avec un an d'avance, par les industriels, n'ont toujours pas abouti.

Le report presque sine die de l'instruction de leurs demandes d'ACS a pour conséquence que les entreprises concernées ne peuvent plus commercialiser et mettre en œuvre leurs produits.

L'obtention de ces attestations a en outre été rendue plus difficile du fait de l'évolution de leur modèle. A la demande de la DGS, un changement de norme en termes d'essais de migration est appliqué par les laboratoires. Hors, en l'absence de la transposition de la DWD, celui-ci ne repose pour l'heure, sur aucune base juridique et réglementaire française, sans concertation préalable avec les

acteurs industriels. Surtout, les nouveaux formulaires prêtent à confusion quant à leur interprétation, à tel point que les clients en viennent à mettre en doute l'innocuité des produits.

Les difficultés liées à la crise sanitaire s'ajoutent à celles déjà citées.

La prolongation de la durée de validité des ACS qui peut être accordée pour 6 mois, est aujourd'hui largement insuffisante. Comme cela a déjà été acté dans d'autres pays européens confrontés à la même situation, il devient impératif de proroger les agréments en cours bien au-delà de ces 6 mois. A défaut, nous ne pourrions éviter la mise à l'arrêt des chantiers de construction et de maintenance des infrastructures d'eau potable. Ceci alors même que les professionnels sont déjà lourdement pénalisés par les conséquences de la crise sanitaire.

Par ailleurs, depuis décembre 2020, certains représentants ont demandé à la DGS que les travaux de transposition de la directive eau potable, dont notamment son article 11 et l'annexe V, sur le renforcement des exigences en matière de matériaux au contact de l'eau, débutent sans tarder. Les adaptations industrielles nécessaires à la mise sur le marché de produits répondant aux exigences à venir vont nécessiter plusieurs mois de travaux et de R&D. Sans concertation constructive et anticipation le plus en amont possible, les entreprises, françaises et européennes feront face à des problèmes considérables et seront dans l'impossibilité de mettre leurs produits sur le marché national.

Les organisations professionnelles du secteur de l'eau UIE, CAPRIS et SYPRODEAU, concernées de fait par cette transposition, sont, elles aussi, en attente de concertation le plus en amont possible afin de pouvoir apporter leur contribution.

Depuis un dernier entretien avec la DGS en mars 2021, certains de nos représentants n'obtiennent plus aucune réponse à leurs sollicitations. D'autres obtiennent des réponses mais sans solution satisfaisante aux problématiques citées plus haut.

Les autres Etats Membres Européens ont, depuis plusieurs mois, ouvert des concertations avec l'ensemble des parties prenantes et sont sur le point de parvenir à des compromis acceptables par tous. En France, en l'absence de tout dialogue, nous risquons une situation de blocage de tout un secteur industriel. Pour toutes ces raisons, nous demandons l'ouverture sans tarder d'une concertation qui regroupe l'ensemble des parties prenantes afin de remédier au plus vite à cette situation de quasi-blocage pour notre industrie.

Nous vous remercions par avance de votre écoute et restons à l'entière disposition de votre cabinet pour un échange de vive voix.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

COCHEBAT

Florent KIEFFER
Président

EVOLIS

Julien CHALET
Directeur de l'action collective

STRPEPP

Marc-Antoine BLIN
Président

PLASTICS EUROPE

Jean-Yves DACLIN
Directeur Général

UIE

Jean-Luc VENTURA
Président

STR-PVC

Armel VASSEUR
Président

POLYVIA

Emmanuelle PERDRIX
Présidente

CAPRIS

Patrick PARIS
Président



SYPRODEAU

Fabrice LETENEUR
Président

CAPRIS

149 avenue du Maine 75014 PARIS

COCHEBAT

11 Bis rue de Milan 75009 PARIS

EVOLIS

45 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE

PLASTICS EUROPE

Le Diamant A . 14, rue de la République 92800 PUTEAUX

POLYVIA

25 Rue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS-PERRET

STRPEPP

11 bis rue de Milan 75009 PARIS

STR-PVC

25 Rue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS-PERRET

SYPRODEAU

14 rue de la République 92800 PUTEAUX

UIE

9 rue Berri 75008 PARIS